



LYCEE NIEPCE - BALLEURE  
141, avenue Boucicaut – BP 50099  
71321 CHALON sur SAONE CEDEX  
Tél. 03.85.97.96.00  
Fax 03.85.97.96.01

## ACCES AU SELF

L'accès au self implique l'utilisation d'une carte magnétique à chaque passage à la borne. Elle est **gratuite** pour **les nouveaux élèves** et sera distribuée à la rentrée. Elle est valable pendant toute la scolarité au lycée et devra être **obligatoirement** remplacée en cas de perte ou de dégradation : coût 6,00 €.

## INTERNAT 2023

**INTERNAT TARIFS ANNUELS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**  
**Tarifs fixés par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté**  
**susceptibles d'être revalorisés au 01/01/2024**

Internes	1 680,00 €
Internes post baccalauréat C. P. G. E.	1 764,00 €
Internes-externés	1 315,00 €

**L'inscription à l'internat est valable pour la durée de l'année scolaire. L'internat est ouvert du lundi au vendredi. Il n'y a pas donc pas de possibilité d'accueil le dimanche soir.**

## DEMI-PENSION 2023

Pour la demi-pension, l'élève a le choix entre la demi-pension au forfait ou la demi-pension au repas.

### **DEMI-PENSION AU FORFAIT 4 JOURS OU 5 JOURS**

	<b>DP 4 Jours</b>	<b>DP 5 jours</b>
1 <sup>er</sup> trimestre de septembre à décembre	203,28 €	238,70 €
2 <sup>ème</sup> trimestre de janvier à mars	159,72 €	187,55 €
3 <sup>ème</sup> trimestre de avril à juillet	159,72 €	187,55 €

**Vous pourrez choisir le forfait courant septembre dès que l'emploi du temps sera définitif.**

**⚠ LE CHOIX DU FORFAIT EST VALABLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE.**

### **DEMI-PENSION AU REPAS 2023**

**Le choix du règlement de la demi-pension au repas peut se faire quel que soit le nombre de repas pris par semaine.**

**Prix du repas : 4,62 €**

**La carte self devra être approvisionnée à l'avance et le repas réservé avant 10 h 30 ou annulé :**

- sur le site internet du Lycée : **www.cite-niepce-balleure.fr** depuis un P.C. ou un téléphone portable,
- aux bornes de La Vie Scolaire,
- dans le hall externat et dans la rue des ateliers (réservation pour le jour même).

**avant 10 h 30 pour le repas de midi.**

**Vous pouvez réserver vos repas jusqu'à 7 semaines à l'avance (de vacances à vacances). Dans le cadre de la lutte « anti-gaspillage alimentaire » préconisée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, les réservations inutiles devront être annulées.**

# POUR PAYER

## 1. Pour les demi-pensionnaires au repas :

Vous pouvez choisir :

- le paiement en ligne :

- sur le site internet du Lycée Niepce sur téléphone portable ou sur P.C. :

↳ [www.cite-niepce-balleure.fr](http://www.cite-niepce-balleure.fr)

▪ cliquez à droite de l'écran sur **TURBO Self** 

▪ La fenêtre **espace numérique** s'affiche,

⇒ ▪ 1<sup>ère</sup> visite : créer un compte.

↳ demander la création d'un compte :

- saisir les informations (si vous n'avez pas encore votre carte self, taper 00000),

**ENVOYER**

Un identifiant et un mot de passe vous seront transmis par mail sous 48 heures.

⇒ 2<sup>ème</sup> visite : accès à votre compte :

↳ s'identifier :

- saisir votre **identifiant** et votre **mot de passe**,

**CONNEXION**

- le virement, un RIB est disponible à l'intendance,

- le chèque bancaire,

Noter le nom et le prénom de l'élève au dos,

- la carte bancaire,

- en espèces (pour les sommes de 300 € maximum).



Au guichet unique

## 2. Pour les demi-pensionnaires au forfait et internes :

⇒ Le règlement peut se faire à réception de l'avis au famille (facture), au cours de chaque trimestre, soit :

- en ligne via le téléservice (une procédure sera transmise avec la première facture),

- par virement, un R.I.B. est disponible à l'Intendance,

- par chèque à l'ordre du Lycée Niepce Balleure

Noter le nom et le prénom de l'élève au dos,

- par carte bancaire

- en espèces (pour les sommes de 300 € maximum).



Au guichet unique.

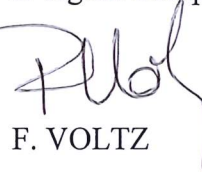
⇒ Par prélèvement mensuel de Octobre à Décembre et de Février à Juillet (un mandat de prélèvement SEPA vous sera transmis dès la rentrée)

# AIDES FINANCIERES

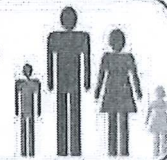
En cas de difficultés financières, les familles peuvent prendre contact avec l'assistante sociale du Lycée en contactant le standard au 03.85.97.96.00. L'aide sera attribuée après étude **strictement confidentielle** des revenus et des charges.



L' Agent Comptable,

  
F. VOLTZ





<http://teleservices.ac-dijon.fr>

### Étape 1 :

- saisir votre identifiant
  - saisir votre mot de passe temporaire
- Ces deux informations sont contenues dans la notification que vous a transmis l'établissement (par mail ou courrier papier).
- cliquer sur le bouton « Valider »

- ### Étape 2 :
- saisir et confirmer un nouveau mot de passe
  - saisir et confirmer votre adresse mail
  - saisir la date de naissance de votre enfant (JJ/MM/AAAA)
  - cliquer sur le bouton « Valider »

- ### Étape 3 :
- cliquer sur le bouton « Valider » pour confirmer la demande de création de votre compte
  - ouvrir votre boîte mail correspondant à l'adresse saisie précédemment et cliquer sur le lien reçu pour que la création de votre compte soit définitive

- ### Étape 4 :
- Vous connecter avec votre identifiant et le mot de passe défini à l'étape 2

- ### Étape 5 :
- Accéder aux services en ligne mis à disposition par l'établissement.

**Ces télé-services vous permettent également de régler par Carte Bancaire vos factures de demi-pension en ligne.**

Procédure :

1. cliquez sur "payer en ligne des factures"
2. choisir la facture à régler, puis cliquez sur valider et suivre la procédure